

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 83 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 8 Absent(s) excusé(s) : 15 Absent(s) : 11</i>
--	---	---

Date de convocation : 23 juin 2015

Vote(s) pour : 84  
Vote(s) contre : 3  
Abstention(s) : 4

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

### Séance du Lundi 29 juin 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.  
Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

#### Point n° 2015-06-29-CC-8 :

**Fixation du coefficient multiplicateur de TASCOM et maintien des taux de fiscalité directe locale.**

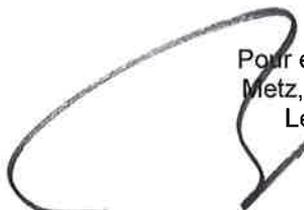
Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code Général des Impôts, et notamment le I de l'article 1639 A bis,  
VU le point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, relatif à l'application d'un coefficient multiplicateur au montant de la TASCOM,  
VU le Budget Primitif 2015 adopté le 13 avril 2015,  
CONSIDÉRANT que l'institution de ce coefficient multiplicateur sur la TASCOM entre pleinement dans la démarche d'optimisation des dépenses et des recettes engagées par Metz Métropole depuis 2014, et que ses effets sur les entreprises du territoire semblent limités tant en nombre qu'en montant,

DECIDE d'appliquer, pour la première fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, un coefficient multiplicateur de 1,05 au montant de la Taxe sur les Surfaces Commerciales,  
CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux.

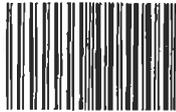
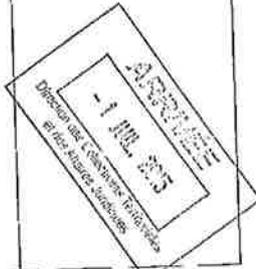
Pour extrait conforme  
Metz, le 30 juin 2015  
Le Président



Jean-Luc BOHL  
Maire de Montigny-lès-Metz

**BORDEREAU D'ENVOI**

**Destinataire**  
 Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
**PREFECTURE DE LA MOSELLE –**  
 9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
 57034 METZ CEDEX 1

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Conseil de Communauté. Lundi 29 juin 2015.		Contrôle de légalité
<b>Point 1</b> – Installation d'un nouveau Conseiller titulaire et d'un nouveau Conseiller suppléant.	1	
<b>Point 2</b> – Election d'un membre du Bureau (et son annexe).	1	
<b>Point 3</b> – Désignation dans divers organismes et Commissions.	3	
<b>Point 4</b> – Comptes de Gestion 2014 :	4	
. nouvelle Communauté d'Agglo. de Metz Métropole - Annexe A.	1	 Doku - AR
. Communauté d'Agglo. de Metz Métropole - Annexe B.	1	
. Communauté de Communes du Val Saint-Pierre - Annexe C.	1	
. Syndicat Mixte d'Aménagement du Site de Mercy - Annexe D.	1	
<b>Point 5</b> – Comptes Administratifs :	2	
- Annexe : Rapport.	1	
- Annexe : Document.	1	
<b>Point 6</b> – Affectation des résultats 2014.	6	
<b>Point 7</b> – Décision modificative 1/2015 (et son annexe).	2	
<b>Point 8</b> – Fixation du coefficient multiplicateur de TASCOM.	1	
<b>Point 9</b> – Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation.	1	
<b>Nombre total des actes transmis :</b> <b>21 délibérations dont 7 accompagnées d'annexes.</b>		

Fait à Metz, le 30 juin 2015  
Le Président

  
 Jean-Luc BOHL  
 Maire de Montigny-lès-Metz